



Maintien subrogation salaire

Par **lolotte28**, le **23/11/2009** à **11:23**

Bonjour, je suis employée depuis 10 ans dans une sté qui pratique le maintien de salaire via la subrogation. je viens de me faire opérer (j'avais prévenu au moins 2 semaines à l'avance que je serais absente) et on m'annonce que pour cette fois je ne bénéficierais pas de la subrogation !!! (changement de direction il y a 2 ans, relations un peu tendues avec le nouveau directeur..) Cependant, un de mes collègues a été en arrêt maladie le mois dernier et il a pu bénéficier de la subrogation. A-t-il le droit d'accorder la subrogation à certaines personnes ? Ayant déjà pu en bénéficier auparavant, a-t-il le droit de décider de ne pas me l'accorder cette fois-ci ? (n'est-ce pas rentré dans les acquis ???) merci de votre réponse.